

		Envoyé en préfecture le 30/09/2026 Reçu en préfecture le 30/09/2026 Publié le 30/09/2026 ID : 070-247000755-20260921-BC_012-DE	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL			
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT Haute-Saône ARRONDISSEMENT Lure		SÉANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	
Conclusion du compromis et acte authentique de vente relatif aux parcelles B-570, situées à la ZAC des Sept Chevaux			
DÉLIBÉRATION N° BC 2026-012		L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, en salle de réunion au siège de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil à Luxeuil-Les-Bains 70300 sur convocation adressée par le Président le 15 septembre dernier. Le Bureau Communautaire nomme Frédéric Burghard secrétaire de séance.	
En exercice : 9 Titulaires présents : 8 Pouvoirs : 1 Absents : 1 Nombre de votants : 9		Présents : Joël Brice, Frédéric Burghard, Michel Calloch, Marie-Hélène Daval, Jacques Deshayes, Claudette Faivre-Bazin, Loïc Laborie, Alain Schelle Pouvoir : Jean-Luc Daval à Jacques Deshayes	

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° D2026-016 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 30 mars 2026 relative à l'élection du Président au titre de la mandature 2026-2032 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau Communautaire de la CCPLx en date du 30 mars 2026 au titre de la mandature 2026-2032 ;

Vu la délibération n° D2026-049 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 28 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président, et notamment celles relatives à l'aménagement et à la commercialisation des ZAC au titre de la mandature 2026-2032 ;

Vu le plan de bornage et de division réalisé en date du 16 février 2026 relatif aux parcelles 570 de la section B du cadastre de la Commune de Luxeuil-les-Bains ;

Vu l'avis du Domaine relatif à la valeur vénale de la parcelle cadastrée section B n° 570, située sur le territoire de la commune de Luxeuil-les-Bains, émis le 18 août 2026 par le Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction départementale des Finances publiques du Doubs, lequel fixe la valeur vénale du bien à 24,00 € HT par mètre carré, soit 33 480 € HT arrondi à 33 000 € HT pour une superficie totale de 1 395 m² ;

Vu les négociations relatives au prix de vente ayant abouti à une offre en date du 29 mai 2026, conclue entre la CCPLx, représentée par Monsieur Jacques DESHAYES, Président au titre de la mandature 2026-2032, et Madame Marie OUDIN et Monsieur Gaëtan TERREAUX, gérants de la société civile immobilière MG IMMO, concernant la cession du lot n° 13, situé au sein de la ZAC des 7 Chevaux à Luxeuil-les-Bains, sur la parcelle cadastrée section B n° 570 de la commune de Luxeuil-les-Bains, d'une superficie totale de 1 395 m², au prix de 27 900,00 € HT, soit 20,00 € HT/m² ;

Considérant que le prix de cession a été fixé au regard de plusieurs éléments d'appréciation liés à la nature et aux caractéristiques du projet, notamment :

- le budget annexe de la ZAC ;
- la nature du projet envisagé ;
- le nombre d'emplois créés ;



- la superficie demandée par le porteur de projet ;
- l'emplacement et la visibilité de la parcelle au sein de la ZAC ;
- la superficie de la construction projetée ;
- le chiffre d'affaires et les perspectives de croissance de l'entreprise ;
- la part de l'activité implantée relevant de la production ou de l'activité commerciale ;

Considérant l'activité économique implantée qui consiste dans la réparation et vente des véhicules d'occasion ;

Considérant l'intérêt pour la CCPLx, au regard de sa compétence en développement économique, d'appuyer le développement des entreprises locales, le maintien et la création d'emplois par la poursuite de la vente définitive de la parcelle susvisée à la SCI MG IMMO ;

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau Communautaire

- Approuve l'établissement du compromis de vente, ainsi que la vente définitive des parcelles 570 section B du cadastre de la Commune de Luxeuil-les-Bains à la société civile immobilière MG Immo au prix de 27 900 euros hors taxes soit 20,00 € HT/m² ;
- Approuve la désignation de Maître Marie-Paule DURGET, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial et dénommée « Marie-Paule DURGET, Jean-Philippe BINDA et Marion LAURENT, notaires associés » pour rédiger, dans un premier temps, le compromis de vente, puis dans un deuxième temps, l'acte authentique de vente correspondant ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdits compromis et acte authentique de vente, ainsi que tous les documents afférents à la présente délibération ;
- Décide d'inscrire la recette correspondante au budget annexe ZAC Les 7 Chevaux, à l'article 7015.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

Berger
Levfaul

Plan de division parcellaire

